

## Réunion avec les Associations – 14/01/19

### Compte -rendu

#### Participants :

**Conseil Citoyen 1/6<sup>ème</sup> arr. :** Nadine Ughetto - Hervé Tremeau (Destination familles)

**Un centre-ville pour tous :** Françoise Guyon – Jean François Ceruti

**Collectif du 5 novembre :** Kevin Vacher - Fathi Bouaroua ( Emmaus) - Bernard Eynaud (Ligue des droits de l'homme) - Mme Sanae Moussaoui– Hafid Kribeche – Maël Camberlein

**Elus :** Arlette Fructus - Xavier Méry - Frédéric Jeanjean

**Métropole AMP :** Dominique Bastide - Nadine Arnaldi – Christine Brun

**Préfecture :** Nathalie Ranguis - Juliette Couvert - Abdelkrim Ksouris (stagiaire ENA)

**Durée de la réunion :** 17h30 – 20h

#### **Charte de relogement – Demandes des associations concernant un cadre exceptionnel d'intervention des institutions**

Le projet de charte de relogement a été adressé par le collectif du 5 novembre le 14/01 en fin de matinée. La charte dépasse la seule problématique du relogement. Madame Fructus l'a communiquée à Julien Ruas. Elle note que ce document s'inspire sur certains points de la charte relogement de l'ANRU.

Le collectif du 5 novembre estime que les différentes institutions travaillent dans le cadre des dispositifs de droit commun qui ne sont pas adaptés à l'ampleur des évacuations et de ses conséquences. La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des effondrements des immeubles de la rue d'Aubagne pourrait répondre à la mobilisation de dispositifs exceptionnels qui permettraient un meilleur traitement des situations individuelles. Dans le même esprit, une opération d'intérêt national (cf rapport Nicol) et la création d'une ZAC de lutte contre l'habitat indigne contribueraient au traitement de la problématique.

Le collectif demande que les collectivités et l'Etat adoptent un cadre de référence adapté, en allant au-delà des obligations légales. La charte de relogement a pour objectif de contribuer à ce cadre manquant, effectivement sur des champs étendus.

Le collectif du 5 novembre regrette que la Région soit absente du débat et de la mobilisation et fait référence à la Région Aquitaine, impliquée en matière de politique en faveur de l'habitat.

Le Conseil citoyen souhaite que les bailleurs sociaux puissent s'associer à la charte.

A. Fructus rappelle le rôle prépondérant des propriétaires qui est rarement mentionné par les associations. Les propriétaires ont notamment des obligations vis-à-vis de leurs locataires et dans la réalisation de travaux.

Elle signale que grâce à l'intervention des collectivités, l'ANAH a accepté de prendre en

charge les travaux d'urgence ce qui n'était pas possible auparavant.

Le Conseil Citoyen souhaite connaître la méthode d'avancement concernant la proposition de charte. Le collectif du 5 novembre propose une validation au Conseil municipal du 4 février. Ce délai apparaît trop court au regard des procédures d'inscription et de validation des rapports.

#### **Interruption de la délivrance des titres gratuits RTM aux personnes évacuées :**

Demande des associations pour la reprise de la distribution des titres RTM gratuits. Le collectif du 5 novembre indique que cette mesure est pénalisante pour les personnes évacuées, des enfants ne sont pas allés à l'école aujourd'hui.

X.Mery indique que le nombre de titres a beaucoup augmenté ces derniers temps et qu'il est à craindre que la Chambre régionale des comptes ne valide pas les dépenses correspondantes. Il manque actuellement un cadre juridique pour délivrer des titres gratuits.

#### **Situations des propriétaires occupants :**

Le collectif du 5 novembre signale que beaucoup de propriétaires occupants vivent des situations particulièrement difficiles : ils doivent notamment prendre en charge leur hébergement, s'acquitter du remboursement des prêts et financer les travaux consécutifs aux arrêtés de péril.

X.Mery indique qu'il est favorable à étudier un dispositif de soutien spécifiques aux propriétaires occupants. Jusqu'à présent la ville de Marseille a pris en charge leur hébergement hôtelier.

#### **Interventions de la Métropole**

Les associations souhaitent des échanges avec la Métropole.

A.Fructus propose aux associations de leur transmettre la délibération votée en Conseil métropolitain qui expose la stratégie métropolitaine en matière d'habitat indigne. Le document demandé est joint avec le présent procès verbal et il sera, au besoin, remis à nouveau lors de la prochaine réunion de travail.

Les principales mesures ont été rappelées par Arlette Fructus et Xavier Mery : création de la maison de l'Habitat – OPAH - grande opération d'urbanisme (GOU)....pour un total de 600 M euros .

4 délibérations approuvées au Conseil de Métropole du 13 décembre :

- Approbation d'une stratégie territoriale durable et intégrée de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé
- Approbation de mesures exceptionnelles de l'ANAH facilitant le traitement en urgence de l'habitat indigne dans le centre ancien de Marseille –
- Approbation des modalités d'intervention en Opération d'Amélioration de l'Habitat

à volet renouvellement Urbain simplifiée MET

- Approbation d'aides exceptionnelles pour le relogement des ménages dans le cadre du FSL et approbation d'un avenant à la convention avec la CAF pour gérer cette aide.

A la demande des élus, Madame D.Bastide a longuement exposé et présenté ce dernier dispositif qui intègre le relogement temporaire. Il a été précisé que des aides ont également été délivrées par la Métropole pour des personnes qui ont réintégré leur logement. Il a, d'autre part, été précisé que si la personne est relogé hors du territoire métropolitaine le traitement ne relève plus de la compétence métropolitaine.

#### **Indemnisation des assurances :**

Collectif du 5 novembre : rappel de la demande au Ministre pour agir auprès des assurances. Demande de l'appui des collectivités pour faire pression sur les banques et assurances. Maël Camberlein fait part de ses propres difficultés avec les assurances qui témoignent de celles que vivent d'autres évacués.

A.Fructus suggère que les associations fassent des demandes collectives et relancent le Ministre sur ces sujets.

#### **Missions Soliha relogement - projet de convention pour la gestion de l'EAPE avec France Horizon :**

Le collectif du 5 novembre est favorable à une mobilisation du parc privé par Soliha pour le relogement des personnes évacuées. Soliha a donné des contacts mais ceux-ci ne répondent pas.

Soliha est sous dotée pour effectuer un accompagnement social dans les hôtels.

A. Fructus indique que cette mission ne relève pas de Soliha et qu'un nouvel opérateur, France Horizon est désigné pour la coordination et la gestion de l'EAPE et prendra en charge cet accompagnement dans les hôtels.

Les associations sollicitent la communication du cahier des charges avec France Horizon. Les élus y sont favorables.

Echanges concernant les propositions faites aux ménages évacués en matière de relogement temporaire et définitif :

- Un centre-ville pour tous précise que le 26/12 il a été dit que l'objectif était de rester moins de 3 mois à l'hôtel. Il demande si France Horizon va contribuer à l'hébergement d'urgence. Pour le logement temporaire, il a été dit dans de précédentes réunions que 3 propositions seraient faites et que pour le définitif les propositions seraient illimitées.

- N.Arnaldi rappelle l'obligation légale en la matière, soit une proposition d'offre adaptée. Les élus sont favorables à une rencontre entre les services compétents, Soliha et les associations en vue de la définition de critères d'une offre de logement adaptée.

- Les associations doivent comprendre que les propositions sont faites en fonction des

disponibilités dans le parc existant.

- Les associations estiment que les moyens de relogement ne sont pas suffisants et que doit être développée l'intermédiation locative temporaire.

A. Fructus précise que c'est exactement l'objet de la mission de Soliha qui, à ce jour, a déjà signé 100 baux dans le cadre de l'intermédiation locative temporaire.

Le collectif du 5 novembre souhaite la mise en place d'un référent médiation émanant d'une association (Destination Familles par ex) autre que les associations missionnées par les collectivités.

Par ailleurs, les centres sociaux devraient être informés des situations pour concourir à l'accompagnement social des familles.

#### **Question sur la prise en charge par la ville des laveries :**

F. Jeanjean indique qu'il est nécessaire de passer un marché et que les services de la Ville étudient les moyens les plus adaptés.

Les associations proposent la délivrance de jetons laveries par le CCAS, de prise en charge par les hôtels ou les centres sociaux financés par les collectivités.

#### **Demandes diverses**

Le modèle de diagnostic bâtiminaire de sécurité et de salubrité demandé lors d'une précédente réunion à la Préfecture est transmis aux associations par Madame Fructus.

Collectif du 5 novembre : Les réunions avec la Préfecture n'ont pas donné lieu à une fluidification de la chaîne de commandement. Les agents de Soliha et de l'EAPE Beauvau ne disposent pas des informations nécessaires permettant des réponses adaptées au public. Des informations contradictoires seraient données au public.

Mme Moussaoui, personne évacuée, fait référence à sa situation et regrette les décisions prises concernant son changement d'hôtel dans le 3<sup>ème</sup> arr qui l'éloigne notamment du lieu de scolarisation de son fils.

Les associations souhaitent la diffusion de compte-rendus des réunions. Les élus présents accèdent à cette demande.

**Prochaine réunion le 24 janvier 2019 à 18h**

**Salle 3 Hôtel de Ville ( accès par l'entrée principale )**

**Sujets : convention France Horizon, charte du relogement, définition des critères de relogement**